

# Organisation de l'AEN

L'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) est une institution semi-autonome de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les pays membres de l'OCDE qui souhaitent participer aux activités de l'Agence doivent en faire la demande officielle. Sur 30 pays membres de l'OCDE, 28 sont également membres de l'AEN :

Allemagne	États-Unis	Italie	République de Corée
Australie	Finlande	Japon	République slovaque
Autriche	France	Luxembourg	République tchèque
Belgique	Grèce	Mexique	Royaume-Uni
Canada	Hongrie	Norvège	Suède
Danemark	Irlande	Pays-Bas	Suisse
Espagne	Islande	Portugal	Turquie

L'AEN est dirigée par le **Comité de direction de l'énergie nucléaire**, constitué principalement de représentants à haut niveau des autorités nationales chargées de l'énergie nucléaire et des ministères compétents. Le Comité de direction supervise et oriente les travaux de l'Agence pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins des pays membres, notamment au moment d'établir le programme biennal de travail et du budget. Le Comité de direction approuve le mandat des sept comités techniques permanents.

À la session d'automne 2008, le **Bureau du Comité de direction** de l'énergie nucléaire était composé des personnes suivantes :

- M. Richard STRATFORD (États-Unis), Président
- M. Olivier CARON (France), Vice-président
- M. József RÓNAKY (Hongrie), Vice-président
- M. Walter SANDTNER (Allemagne), Vice-président
- M. Takayuki SHIRAO (Japon), Vice-président

Les **comités techniques permanents** sont principalement composés de spécialistes et de techniciens des pays membres. Ces comités font l'originalité et la force de l'AEN, car ils lui confèrent toute la souplesse nécessaire pour s'adapter à de nouvelles thématiques et parvenir rapidement au consensus. Leurs grands domaines d'activité sont indiqués sur l'organigramme page 46.

Le **Secrétariat de l'AEN** est au service du Comité de direction de l'énergie nucléaire et des sept comités techniques permanents de l'Agence. En 2008, il était composé de 65 agents professionnels et de soutien venus de 17 pays. Le personnel professionnel comprend souvent des spécialistes des administrations et des établissements de recherche nationaux qui font profiter l'Agence de leur expérience pendant deux à cinq ans en moyenne.

La participation de **pays non membres** aux travaux de l'Agence est une pratique courante. La Fédération de Russie jouit du statut d'observateur régulier au sein de tous les comités techniques permanents de l'AEN et de leurs groupes de travail. La Slovénie participe à titre d'observateur régulier aux activités des sept comités techniques permanents. D'autres pays sont invités à prendre part aux activités de l'AEN de manière ponctuelle.



Siège de l'OCDE (à gauche) et son centre de conférences (ci-dessus).  
Siège de l'AEN (à droite).



Comités de l'AEN  
en 2008

